

## Êtes-vous admissible aux crédits d'impôt de 30%\* en 2024?

Consultez votre avis de cotisation de Revenu Québec, ligne 299. Votre revenu imposable ne doit pas dépasser 112 655 \$ en 2022. D'autres conditions s'appliquent.



# Plus qu'un REER

En choisissant d'épargner avec Fondation, vous pourriez profiter de crédits d'impôt totalisant 30%\*, qui s'ajoutent à la déduction REER habituelle. Vous préparez votre retraite tout en contribuant à la transformation positive de l'économie québécoise.

[fondaction.com/rss](https://fondaction.com/rss)

514 525-5505 1 800 253-6665  
info.actionnaires@fondaction.com



## Exemples de cotisation<sup>1</sup> au REER à Fondation par retenue sur le salaire (RSS)

Revenu imposable	Avantages fiscaux par tranche de 1 000 \$		5 000 \$	3 000 \$	1 000 \$	Montant total investi
	Déduction REER	+ Crédits d'impôt 30%*	192,31 \$	115,38 \$	38,46 \$	Montant par paie
20 000 \$ à 51 780 \$	265 \$	+ 300 \$	83,60 \$	50,16 \$	16,72 \$	Coût net estimé après avantages fiscaux à la source
51 780 \$ à 55 867 \$	315 \$	+ 300 \$	73,98 \$	44,39 \$	14,80 \$	
55 867 \$ à 103 545 \$	361 \$	+ 300 \$	65,15 \$	39,09 \$	13,03 \$	
103 545 \$ à 111 733 \$	411 \$	+ 300 \$	55,54 \$	33,32 \$	11,11 \$	
111 733 \$ à 126 000 \$	457 \$	+ 300 \$	46,71 \$	28,03 \$	9,34 \$	
126 000 \$ à 173 205 \$	475 \$	+ 300 \$	43,35 \$	26,01 \$	8,67 \$	
173 205 \$ à 246 752 \$	500 \$	+ 300 \$	38,52 \$	23,11 \$	7,70 \$	
plus de 246 752 \$	533 \$	+ 300 \$	32,10 \$	19,26 \$	6,42 \$	

## Exemples de cotisation<sup>1</sup> au REER à Fondation par versement unique

Revenu imposable	Avantages fiscaux par tranche de 1 000 \$		5 000 \$	3 000 \$	1 000 \$	Montant total investi
	Déduction REER	+ Crédits d'impôt 30%*	2 175 \$	1 305 \$	435 \$	Coût net estimé après avantages fiscaux à la source
20 000 \$ à 51 780 \$	265 \$	+ 300 \$	2 175 \$	1 305 \$	435 \$	Coût net estimé après avantages fiscaux à la source
51 780 \$ à 55 867 \$	315 \$	+ 300 \$	1 925 \$	1 155 \$	385 \$	
55 867 \$ à 103 545 \$	361 \$	+ 300 \$	1 695 \$	1 017 \$	339 \$	
103 545 \$ à 111 733 \$	411 \$	+ 300 \$	1 445 \$	867 \$	289 \$	
111 733 \$ à 126 000 \$	457 \$	+ 300 \$	1 215 \$	729 \$	243 \$	
126 000 \$ à 173 205 \$	475 \$	+ 300 \$	1 125 \$	675 \$	225 \$	
173 205 \$ à 246 752 \$	500 \$	+ 300 \$	1 000 \$	600 \$	200 \$	
plus de 246 752 \$	533 \$	+ 300 \$	835 \$	501 \$	167 \$	

<sup>1</sup> Estimations selon les règles fiscales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve de l'admissibilité, dont un revenu imposable ne dépassant pas le seuil de 112 655 \$ en 2022. Pour effectuer un calcul en fonction de montants différents, visitez [fondaction.com/rss](https://fondaction.com/rss) ou [fondaction.com/reer](https://fondaction.com/reer).

La propriété des actions d'un fonds d'investissement donne lieu à des frais permanents. Les actions de Fondation ne sont pas garanties, il s'agit d'un placement dont la valeur et le rendement fluctuent, son rendement passé n'est pas indicatif de son rendement futur. Avant d'investir, veuillez consulter le prospectus au [fondaction.com/prospectus](https://fondaction.com/prospectus).

\* Un montant maximal de 5 000 \$ d'actions souscrites peut être pris en compte par année d'imposition, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : [fondaction.com/credits-dimpot](https://fondaction.com/credits-dimpot).